

Québec et sous peu jusque dans les provinces de l'Atlantique afin de donner aux producteurs un marché plus étendu et aux consommateurs une source d'énergie moins coûteuse. Nous allons abaisser le prix du gaz naturel par rapport à celui du pétrole du taux de 85 p. 100 qu'il représente actuellement à 67 p. 100 d'ici 1983, ce qui constitue une mesure devant inciter très fortement les Canadiens à abandonner le mazout au profit du gaz. Si les producteurs n'arrivent pas encore à vendre tout leur gaz, nous l'achèterons et nous le stockerons. Nous avons mis de côté 400 millions de dollars dans le cadre de notre programme de constitution d'une banque de gaz naturel. Pour ce qui est du pétrole produit par des méthodes de récupération plus poussées, un supplément sera versé aux producteurs lequel s'ajoutera au prix à la tête du puits de pétrole classique. Ce supplément sera au début d'environ \$14 le baril ou d'un montant suffisant pour hausser le prix total à la tête du puits à approximativement \$30 le baril. Ce prix sera également rajusté annuellement d'une façon semblable à celle appliquée pour modifier le prix du pétrole extrait des sables bitumineux dont je vais parler dans un instant. L'application de cette mesure incitative dépendra de la collaboration des gouvernements des provinces productrices. Le gouvernement a fait savoir qu'il souhaitait conclure au plus tôt des accords avec chacune des provinces productrices sur cet aspect de nos approvisionnements énergétiques.

Pour ce qui est des sables bitumineux où nos réserves prouvées ne cessent d'augmenter, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour encourager leur mise en exploitation plus rapide. Le gouvernement fédéral a toujours appuyé la mise en valeur des sables bitumineux. Nous avons acheté dans le passé le pétrole aux sociétés Syncrude et Suncor au prix international. Nous avons fourni à Syncrude 12 p. 100 de l'ensemble de ses investissements. Nous lui avons permis de déduire les redevances au titre de l'impôt fédéral sur le revenu. Nous avons offert des déductions d'impôt pour amortissement rapide et pour l'épuisement gagné, ce qui a diminué les frais d'investissements d'au moins deux milliards de dollars.

Nous irons même plus loin grâce au nouveau programme énergétique. Pour le pétrole tiré des sables bitumineux, nous avons offert de payer \$38 le baril, soit à peu près le même prix que le prix mondial, et nous l'indexerons selon le taux d'inflation. Nous avons fait un prêt de vingt millions de dollars à la société Imperial Oil pour qu'elle n'abandonne pas son projet de construction d'une usine de traitement des sables bitumineux à Cold Lake. Le gouvernement de l'Alberta refuse de verser sa quote-part; nous le ferons donc à sa place. Malheureusement, le gouvernement de l'Alberta refuse d'aller de l'avant tant que nous ne lui aurons pas offert le prix qu'elle exige. Si le premier ministre de cette province s'entête, sa décision fera du tort à tous les Canadiens, mais ce sont les Albertains qui en pâtiront le plus. Voici ce que disait dernièrement un éditorialiste du *Journal d'Edmonton*:

L'Alberta a parfaitement raison de vouloir imposer des conditions très dures... Mais il y a une grande différence entre vouloir imposer des conditions très dures et s'entêter à exiger comme condition préalable que l'accord porte à la fois sur le prix du pétrole ordinaire et du pétrole synthétique. Assurément, si l'on s'en tient au bon sens ce serait faire preuve d'habileté politique et non de faiblesse que de séparer les négociations sur le prix du pétrole ordinaire de celles sur le pétrole synthétique.

Voilà comment s'exprime le *Journal d'Edmonton*. Nous espérons que le premier ministre de l'Alberta modifiera son attitude. Nous regrettons qu'il ait décidé de priver les Cana-

diens de 15 p. 100 de la production pétrolière de l'Alberta. Assurément, une somme de 100 milliards durant la prochaine décennie constitue un revenu suffisant pour n'importe quelle province, y compris l'Alberta. Le gouvernement albertain devrait certainement se contenter de 43 p. 100 des recettes provenant du pétrole et du gaz. Pour sa part, le gouvernement fédéral est disposé à accepter moins d'un quart des recettes. Si on compare notre pays à d'autres fédérations, notamment aux États-Unis et à l'Australie, comme d'autres députés l'ont fait, on constate que le gouvernement canadien touchera une proportion de recettes nettement plus faible.

Vendredi dernier, le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson) a déclaré que la part des revenus pétroliers que se réserve le gouvernement fédéral en vertu de notre programme s'élèvera à beaucoup plus de 24 p. 100. D'après lui, il s'agirait plutôt de 45 ou 50 p. 100. Permettez-moi de mettre les choses au point. Il est question ici du partage des revenus nets tirés de l'exploitation du pétrole et du gaz naturel. C'est toujours sur cette base qu'on calcule la part des revenus de chacun et il n'y a pas de raison de procéder autrement dans ce cas-ci. Le député a souligné que nos prévisions ne tenaient pas compte de tous les revenus que le gouvernement fédéral tirera du domaine du pétrole, mais il a omis de dire que nous n'avions pas compté non plus la totalité des revenus des provinces, notamment les revenus qu'elles tireront de l'imposition des profits réalisés par les intermédiaires de tous genres.

Le député a aussi prétendu que la nouvelle politique énergétique incite les sociétés pétrolières à emporter leur matériel de forage aux États-Unis. Les tours de forage ont beaucoup fait parler d'elles ces derniers temps. Comme le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) l'a fait remarquer il y a quelques instants, certaines tours de forage ont bel et bien été transportées aux États-Unis, mais c'était avant que nous n'annoncions notre nouveau programme énergétique. Cette migration était due à la trop grande abondance de ces tours, laquelle avait été provoquée par le taux record d'activité qu'ont accusé les sociétés pétrolières au Canada ces dernières années. Comment un député a-t-il pu prétendre que le déplacement du matériel de forage résultait d'un événement qui ne s'était pas encore produit? Nous sommes fiers de l'essor rapide qu'ont connu les forages dans notre pays. En 1975, on ne comptait guère que 272 puits au Canada; aujourd'hui, nous en avons près de 570. Bien qu'on s'attende à un fléchissement des ventes de gaz naturel—fléchissement que le programme énergétique va certainement contrarier—l'Association canadienne des sociétés de forage pétrolier a déclaré que les perspectives à long terme pour ce secteur étaient souriantes et que la demande de services allait continuer à progresser.

Le débat actuel porte sur la proclamation de certains articles de la loi sur l'administration du pétrole. C'est à contre-cœur que nous l'avons fait mais, comme le savent les députés, l'entente précédente avait expiré et il fallait bien fixer un barème pour nos prix. Cela ne diminue en rien le droit qu'ont les provinces de fixer le prix du pétrole et du gaz à l'intérieur de leurs propres limites. En fait, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fixé le prix du gaz naturel en-dessous du prix de revient, et le gouvernement de l'Alberta a adopté unilatéralement par proclamation une loi lui permettant de fixer le prix du gaz naturel au niveau de la province. Nous n'avons cessé d'affirmer que la proclamation dont nous sommes convenus